



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2017-178

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-18-052 - Décision N° 01-2017 DASEN-SG portant subdélégation de signature en matière administrative et d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

27-2017-12-18-053 - Décision N°02-2017 DASEN-SG portant subdélégation de signature en matière d'affectation des élèves (3 pages)

Page 8

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-18-052

Décision N° 01-2017 DASEN-SG portant subdélégation de
signature en matière administrative et d'ordonnancement
secondaire

académie
Rouen

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Eure
éducation
nationale

**Décision N° 01-2017 DASEN-SG portant subdélégation de signature
en matière administrative et d'ordonnancement secondaire**

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE,
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Eure

- Vu l'article R 222-36-3 du code de l'éducation ;
- Vu l'article R 222-19-3 du code de l'éducation ;
- Vu l'article D 222-20 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale et de la recherche ;
- Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu le décret du Président de la république en date du 14 mars 2016 portant nomination de Monsieur DURAND Patrice, Inspecteur d'académie-Inspecteur Pédagogique régional, Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'Eure ;
- Vu le décret du Président de la république en date du 30 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent LE MERCIER, Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de l'Eure ;
- Vu le décret du Président de la république en date du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Denis ROLLAND, Recteur de la région académique Normandie, Recteur de l'académie de Caen, chargé d'administrer l'académie de Rouen ;
- Vu l'arrêté en date du 7 février 2012 portant création du service interdépartemental des bourses ;
- Vu l'arrêté préfectoral SCAED 16-103 du 1^{er} décembre 2016 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Laurent LE MERCIER, Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Eure
- Vu l'arrêté préfectoral SCAED 16-102 du 1^{er} décembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent LE MERCIER, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de l'Eure ;
- Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Yann FAUGERAS dans l'emploi d'administrateur de l'Éducation nationale

de l'enseignement supérieur et de la recherche, Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure ;

- Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 pris par Monsieur le Recteur de la région académique Normandie, Recteur de l'académie de Caen, chargé d'administrer l'académie de Rouen en matière de gestion de personnel, de frais liés aux déplacements, de bourses nationales et d'affectation des élèves du 2nd degré ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yann FAUGERAS, Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure à l'effet de signer toutes les décisions relatives aux délégations reçues le 30 novembre 2017 en matière de gestion de personnel à l'exception de la suspension de fonctions pour faute grave et des sanctions disciplinaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann FAUGERAS, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrice DURAND, Directeur académique adjoint des services de l'Education nationale de l'Eure à effet de signer toutes les décisions relatives aux délégations reçues le 30 novembre 2017 en matière de gestion de personnel à l'exception de la suspension de fonctions pour faute grave et des sanctions disciplinaires.
- Mme Béatrice MARTHY, Adjointe au Secrétaire Général en charge des RH, à effet de signer toutes les décisions relatives aux délégations reçues le 30 novembre 2017 en matière de gestion administrative.
- Madame Béatrice MARTHY, responsable de la division du personnel pour les mesures individuelles prévues par la réglementation en vigueur pour l'ensemble des personnels de l'Etat affectés à la direction des services départementaux de l'Education nationale et ne concourant pas à l'action éducatrice au sens de l'article 33 du décret 2004-374 du 29 avril 2004.
- Monsieur Abdel-Kader KHELIFI, Inspecteur de l'Education nationale adjoint au Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure pour les mesures individuelles prévues par la réglementation pour l'ensemble des personnels enseignants du 1^{er} degré à l'exception de la suspension de fonctions pour faute grave et des sanctions disciplinaires.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yann FAUGERAS, Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure à l'effet de signer toutes les décisions relatives aux délégations reçues le 30 novembre 2017 en matière d'ordonnancement secondaire

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann FAUGERAS, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Laurent MOREL, Adjoint au Secrétaire Général, en charge du budget, à effet de signer tous les documents relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon les dispositions prévues par l'arrêté préfectoral sus-visé.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yann FAUGERAS, Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure à l'effet de signer toutes décisions relatives aux délégations reçues le 30 novembre 2017 en matière de bourses nationales, et à l'effet de signer toutes décisions relatives aux délégations reçues le 30 novembre 2017 concernant le Service Académique des frais de déplacement :

- Décisions d'ouverture de droit ou de refus de bourses ainsi que les recours y afférant
- Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de bourses imputées sur les Budgets opérationnels de Programme 230 et 139 – titre 3 et 6- action sociale (engagement, liquidation, mandatement des dépenses et émissions des titres de perception)
- Ordonnancement secondaire des dépenses liées : aux frais de changement de résidence ; aux congés bonifiés ; aux frais de déplacement (BOP 139, 140, 141, 172, 214, 230)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann FAUGERAS, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Anne DELORT-LEYROLLE, responsable du service interdépartemental des bourses pour toutes décisions relatives à la gestion des bourses nationales d'étude
- Monsieur Laurent MOREL, responsable du service académique des frais de déplacement pour toutes décisions relatives à la gestion des frais de déplacement.

Article 4 :

Le Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 18 décembre 2017

L'inspecteur d'académie,



Laurent LE MERCIER

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATIONALE NATIONALE
DE L'EURE

SECRETARIAT GENERAL

DELEGATIONS ET SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE

SPECIMEN DES SIGNATURES

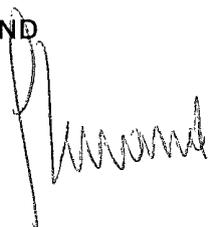
Laurent LE MERCIER



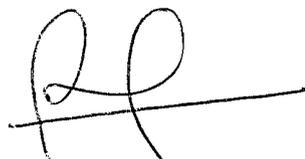
Yann FAUGERAS



Patrice DURAND



Béatrice MARTHY



Laurent MOREL



Abdel-Kader KHELIFI



Anne DELORT-LEYROLLE



Préfecture de l'Eure

27-2017-12-18-053

Décision N°02-2017 DASEN-SG portant subdélégation de
signature en matière d'affectation des élèves



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Rouen

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Eure

éducation
nationale

**Décision N° 02-2017 DASEN-SG portant subdélégation de signature
en matière d'affectation des élèves**

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE,
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Eure

- Vu l'article R 222-19-3 du code de l'éducation ;
- Vu l'article D 222-20 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu le décret du Président de la république en date du 14 mars 2016 portant nomination de Monsieur DURAND Patrice, Inspecteur d'académie-Inspecteur Pédagogique régional, Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'Eure ;
- Vu le décret du Président de la république en date du 30 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent LE MERCIER, Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de l'Eure ;
- Vu le décret du Président de la république en date du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Denis ROLLAND, Recteur de la région académique Normandie, Recteur de l'académie de Caen, chargé d'administrer l'académie de Rouen ;
- Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Yann FAUGERAS dans l'emploi d'administrateur de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure ;
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 2016 pris par Monsieur le recteur de la région académique Normandie, Recteur de l'académie de Caen, chargé d'administrer l'académie de Rouen en matière d'affectation des élèves du 2nd degré ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yann FAUGERAS, Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure à l'effet de signer toutes les décisions relatives aux délégations reçues le 30 novembre 2017 en matière d'affectation des élèves du 2nd degré

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann FAUGERAS, subdélégation de signature est donnée à :

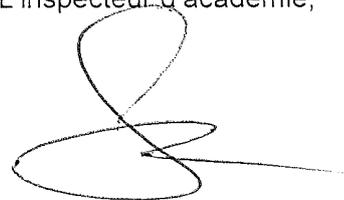
- Monsieur Patrice DURAND, Directeur académique adjoint des services de l'Education nationale de l'Eure à effet de signer toutes les décisions relatives aux délégations reçues le 30 novembre 2017 en matière d'affectation des élèves du 2nd degré

Article 2 :

La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 18 décembre 2017

L'inspecteur d'académie,



Laurent LE MERCIER

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATIONALE NATIONALE
DE L'EURE

SECRETARIAT GENERAL

DELEGATIONS ET SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE

SPECIMEN DES SIGNATURES

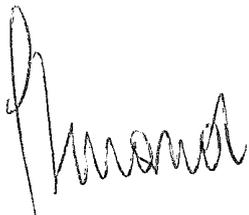
Laurent LE MERCIER

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a horizontal line extending to the right.

Yann FAUGERAS

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal line extending to the right.

Patrice DURAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of the name 'Patrice Durand'.